

4

e a s o e a

FA

**DE L'INTERET DU MENAGE POUR LA DEMOGRAPHIE DE LA FAMILLE**

Marc PILON  
(ORSTOM, BP 375, Lomé, Togo)

CONFERENCE

FEMMES, FAMILLE ET POPULATION

U.E.P.A.

Union pour l'Etude de la Population Africaine

OUAGADOUGOU, 24-30avril 1991

*Paru dans les Actes de la Conférence - Vol 2. (distribués à la Conférence)*

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 36069 ex 1

Cote : B M PA IX

La "démographie de la famille" est née d'une prise de conscience de l'insuffisance de l'approche démographique classique qui, ne s'intéressant qu'aux individus, se révélait inappropriée pour rendre compte de l'influence des autres niveaux de la structure sociale sur les comportements démographiques des individus. Une démographie se voulant explicative, ne peut se contenter d'observer et d'analyser les phénomènes démographiques au seul niveau individuel. Aujourd'hui, et particulièrement pour les pays en développement, un large consensus se fait pour considérer que *"la famille occupe une position stratégique pour la compréhension et l'explication des phénomènes démographiques et de la dynamique d'une population"* (...), car constituant un *"élément intermédiaire entre les structures sociales et les individus qui les composent, (un) milieu de vie où les exigences collectives et individuelles prennent forme concrète et quotidienne (...)"* (D. Tabutin et F. Bartiaux, 1986, p.231). La démographie de la famille se donne donc pour objectif d'aider à mieux comprendre, à mieux expliquer.

Un problème de définition se pose alors : qu'est-ce que la famille ?

Pour l'ethnologue, *"avant tout, les membres d'une même famille reconnaissent entre eux des liens de parenté et de mariage. Mais ces liens définissent également des relations économiques (consommation, production, gestion du budget familial), juridiques (par exemple, l'héritage), hiérarchiques (autorité du chef de famille), etc."* (M.E. Gruenais, 1981). Ainsi définie, la famille renvoie à des niveaux d'organisation sociale et économique très différents et ayant chacun leur rôle au sein de la société : le clan, le lignage, le segment de lignage, l'unité résidentielle, l'unité biologique, etc. (M. Sala-Diakanda, 1988). Et cette situation se complexifie rapidement par la prise en compte et la combinaison des règles de résidence et de filiation, *"système de règles à la base de l'ensemble des stratégies de reproduction biologique, culturelle et sociale, que tout groupe met en oeuvre pour transmettre à la génération suivante, maintenus ou augmentés, les pouvoirs et privilèges qu'il a lui-même hérités"* (P. Bourdieu, 1972)" (D. Tabutin et F. Bartiaux, 1986). Aux différents niveaux d'organisation, en outre plus ou moins dispersés dans l'espace, correspond une structure d'autorités (de "lieux" de décision), plus ou moins concentrée et aux pouvoirs spécifiques (sociaux, politiques, économiques et religieux). Sans aucun doute, *"la notion de famille recouvre une réalité sociale complexe"* (M.E. Gruenais, 1981).

La démarche ethnologique ou anthropologique est bien adaptée pour rendre compte de cette complexité et de l'importante diversité de l'organisation familiale à travers le monde. Tel n'est pas le cas pour la démographie. Enfermée dans sa logique statistique d'enquête, la démographie de la famille ne peut considérer tous les niveaux à la fois. Elle doit utiliser des unités d'observation opérationnelles : facilement repérables dans l'espace et de taille pas trop élevée; des ensembles tels que le lignage et le clan,

dont la taille peut fréquemment dépasser la centaine, voire le millier, d'individus souvent dispersés dans l'espace, ne peuvent répondre à ce critère d'opérationalité. Il faut en outre pouvoir comparer, donc travailler sur une(des) unité(s) "universelle(s)", également pertinentes dans toutes les sociétés; ce qui n'est pas le cas.

Quel(s) niveau(x) de l'organisation familiale la démographie considère-t-elle dans ses travaux ?

Généralement, les démographes entendent par famille l'ensemble des personnes apparentées vivant dans un même logement, dont tous les occupants habituels forment un ménage. Pour ce dernier, *"la définition "moyenne" qui ressort des enquêtes et recensements réalisés en Afrique est que le ménage est un ensemble constitué par un petit groupe de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent dans un même logement, prennent souvent leurs repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes"* (M. Sala-Diakanda, 1988). Bien que pouvant parfois coïncider (si le ménage ne comprend que des personnes apparentées), ménage et famille sont a priori deux notions distinctes, non interchangeables, la première englobant l'autre.

Une première remarque est que l'utilisation de ce concept ménage-famille est antérieure à l'émergence de la démographie de la famille. Il a été conçu au sein des sociétés occidentales par les statisticiens et démographes, à la recherche d'une unité statistique d'observation opérationnelle (au sens défini plus haut), qui permette de compter et saisir les individus sans omission ni double compte lors des recensements et enquêtes. Le critère de résidence et la référence idéologique à la famille occidentale restreinte (nucléaire) ont été déterminants dans cette construction du concept ménage-famille. De fait, *"chaque pays disposant d'un appareil statistique a finalement produit des données sur la famille de par la simple logique du travail de ses statisticiens et démographes : pour collecter les données démographiques on recueillait aussi cette information"* (B. Lacombe et M. J. Lamy, 1989, p.409). Mais, il faut le rappeler, l'objectif de ces opérations de collecte n'était pas l'étude de la famille. Jusqu'à aujourd'hui, la démographie de la famille utilise principalement comme données de base, des informations collectées à d'autres fins.

Avec l'intérêt croissant des démographes pour l'étude de la famille, va se développer toute une critique du concept ménage-famille, dans les pays occidentaux et surtout dans les pays en développement.

Sans reprendre à notre tour ce débat, auquel de nombreux écrits ont déjà été consacrés<sup>1</sup>, rappelons seulement l'essentiel des critiques. Utiliser le critère résidentiel, de nature extra-familiale, pour appréhender la famille limite sérieusement l'étude de la

---

1- Entre autres H. Raulin (1975), H. Le Bras (1979), T.K. Burch (1979), M. Garenne (1981), M.E. Gruenais (1981), M. Sala-Diakanda (1988).

réalité familiale. D'un côté, on peut cohabiter sans être apparenté (notamment en milieu urbain); de l'autre, on peut être apparenté et vivre séparé : le phénomène de non co-résidence des conjoints et des enfants encore dépendants est relativement fréquent dans les villes africaines et en cas de polygynie (T. Locoh, 1990). Par ailleurs, l'unité résidentielle ne coïncide pas forcément avec les unités de production et de consommation, pouvant elles-mêmes être distinctes et dont la logique de constitution suit des règles qui varient selon les sociétés; et plusieurs niveaux de production et de consommation peuvent coexister au sein d'une même société (M.E. Gruenais, 1981).

Au bout du compte, on peut être amené à conclure que *"nous avons bien là une illusion méthodologique fabriquée par une technique de collecte : comme concept pratique de collecte le ménage-famille est opérationnel, sa coïncidence avec une réalité sociale et un vécu des individus est pure chance. Il suffit de le savoir"* (B. Lacombe et M.J. Lamy, 1989). Est-ce à dire que la démographie de la famille est dans un impasse, sans issue ? Quel est l'intérêt d'un concept dont la signification sociale serait aléatoire ?

Ceux-là mêmes qui critiquent, à juste titre, le concept de ménage-famille des démographes, conviennent que la démographie de la famille n'a pas la prétention de vouloir appréhender la famille dans sa totalité et toute sa complexité, ni de se substituer aux autres disciplines (particulièrement à l'ethnologie et l'anthropologie). Quand bien même le voudrait-elle, elle ne le pourrait pas. Le démographe travaillant sur la famille doit donc savoir rester modeste dans son analyse de la famille, être prudent dans ses comparaisons, et reconnaître que celle-ci n'est qu'un élément de l'ensemble de la structure sociale.

Ce concept de ménage-famille est-il d'ailleurs tant dépourvu de sens ? Qu'au sein d'une société, des individus, apparentés ou non, se regroupent en un même lieu pour y vivre au quotidien, n'est pas non plus un hasard et signifie bien "quelque chose", mais qu'il convient en effet de déterminer cas par cas et de re-situer ensuite par rapport aux autres niveaux structurant la société. Le ménage-famille du démographe n'est pas sans signification, mais il n'est qu'un élément intermédiaire. Du reste, n'est-ce pas là son intérêt, en tant que lieu, physique et social, où s'affrontent quotidiennement les logiques individuelles et collectives ? Utiliser le ménage-famille ne veut pas dire que l'on réduit la famille africaine à la famille restreinte, nucléaire. En milieu rural africain, la définition du ménage généralement utilisée par les recensements, et la prise en compte du niveau résidentiel qu'est la "concession", permettent bien de rendre compte, dans de nombreux cas, d'une double réalité résidentielle et économique de l'organisation familiale. Prenons l'exemple de la population moba-gurma du Nord-Togo.

D'après le manuel d'instruction aux agents recenseurs, lors du recensement du Togo en 1981,

*"un MENAGE ordinaire est un ensemble de personnes apparentées ou non, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé CHEF DE MENAGE et dont les ressources ou dépenses sont généralement communes. Elles habitent le plus souvent sous le même toit, dans la même cour ou la même concession"*

et la "concession" se compose de "bâtiment(s) ou construction(s), clôturé(s) ou on, généralement à usage d'habitation et pouvant abriter un ou plusieurs ménages"

(Direction de la Statistique, 1981).

Pour la société moba-gurma, ces deux définitions et leur application sur le terrain correspondent bien à une réalité, à la fois résidentielle, économique et familiale. Le ménage désigne plus précisément le groupe de personnes qui travaillent sur les mêmes champs collectifs et tirent leur nourriture quotidienne des mêmes greniers collectifs; une fois assuré leur devoir vis à vis du groupe, les dépendants peuvent cultiver un champ personnel pour leur propre compte. Ce ménage, prenant le sens de "groupe domestique", comprend rarement des personnes non apparentées et dépasse très souvent le cadre de la famille nucléaire occidentale (couple avec ou sans enfants) : d'après une enquête réalisée en 1985, celle-ci ne représentait que 23% de l'ensemble des ménages; ce pourcentage passait à 38% avec la prise en compte de la polygynie; 29% étaient élargis à des ascendants, collatéraux et autres parents non mariés; près d'un tiers (32%) comprenait également un ou plusieurs noyaux familiaux (famille nucléaire, en incluant les situations de polygynie), essentiellement de fils ou de frères du chef ménage (M. Pilon, 1989).

La concession désigne la *naag* (terme moba), l'unité résidentielle, formée d'un ensemble de constructions -habituellement en banco, avec un toit de chaume, de forme ronde, et aux usages divers (d'habitation, pour les greniers, pour les animaux)- disposées circulairement autour d'une cour et reliées entre elles par un muret. Une "case vestibule", comprenant deux ouvertures, remplit une fonction sociale et religieuse : elle abrite certains autels dédiés aux ancêtres, on y reçoit les visiteurs et on y tient les réunions de famille. Chaque concession est entourée d'un espace cultivé plus ou moins grand, ce qui produit un paysage agraire marqué par un habitat habituellement très dispersé. Une même concession peut abriter plusieurs ménages (les chefs de ménages sont le plus souvent des frères ou encore un père et son fils). Chaque ménage occupe alors une partie de la concession (un muret peut matérialiser la séparation) et possède sa case vestibule ainsi que ses propres greniers collectifs.

Au sein de cette société, le "ménage-concession" constitue bien un niveau intermédiaire de l'organisation familiale, le lieu principal de la production et de la consommation des biens, ainsi que celui la reproduction biologique.

Ces deux niveaux, ménage et concession, ne sont évidemment pas les seuls cadres de référence, les seuls lieux de décision, pour l'individu. La gestion du patrimoine foncier comme le fonctionnement du système matrimonial sont sous le contrôle des chefs de clan et de lignage. La conclusion d'un mariage est l'affaire avant tout du "groupe" (lignage et clan), qui décide pour l'individu.

Mais, en dépit des règles que s'est donnée la société, à chacun son intérêt et sa logique de comportement. Par exemple certains conflits matrimoniaux naissent de décisions divergentes entre chefs de ménage et chefs de lignage. Et les individus concernés peuvent encore avoir d'autres projets matrimoniaux, différents de ceux des aînés.

Sous l'influence des facteurs extérieurs à la société moba-gurma (nouvelles valeurs culturelles, économie marchande...), se manifeste une tendance à une revendication, certainement de plus en plus affirmée, d'une autonomie de décision, des individus par rapport à leurs aînés et des chefs de ménage vis à vis des chefs de clan et de lignage.

Le ménage moba-gurma tel qu'il est appréhendé par le recensement n'est pas une "illusion méthodologique", il est bien "signifiant socialement" sans prétendre pour autant refléter la réalité familiale dans sa totalité et toute sa complexité. Si cet exemple n'est certainement pas généralisable pour toutes les sociétés et tous les recensements, il ne constitue pas non plus une exception. La nature et le degré de signifiante -de pertinence- varie selon les cas, mais l'intérêt n'est jamais nul. Il est indispensable de veiller à toujours re-situer le ménage dans l'ensemble de la structure sociale, et d'être très prudent lors des comparaisons entre plusieurs recensements.

Au vu de ces propos, la réflexion sur la démographie de la famille devrait être menée dans deux directions. D'une part, voir ce qui pourrait être fait à partir de données déjà existantes et collectées dans un objectif autre que l'étude de la famille. D'autre part, s'interroger sur ce qui pourrait être fait dans le cadre de nouvelles opérations de collecte, autres que le recensement.

## LES DONNEES EXISTANTES SUR LA FAMILLE : CONSTAT ET PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Tous les recensements de la population et de nombreuses enquêtes démographiques recueillent dans le questionnaire de base le "lien de parenté" de chaque individu au sein de son ménage. Mais cette information est avant tout collectée dans un but pratique, pour aider à l'identification des personnes appartenant au même ménage, et non comme variable en vue de l'analyse de la structure des ménages; de ce fait, l'information est souvent pauvre, son analyse tout autant (M. Sala-Diakanda, 1988<sup>2</sup>). Ce constat doit cependant être nuancé à propos des informations de base : si, au bout du compte, l'analyse s'avère presque toujours très succincte, ce n'est pas forcément par manque de données. On pourrait faire beaucoup plus avec les informations effectivement collectées. L'exemple du dernier recensement réalisé au Togo, en 1981, permet d'illustrer les différents aspects de ce constat (nous avons déjà donné plus haut la définition du ménage alors utilisée).

D'après les instructions aux agents recenseurs, *"le lien de parenté est déterminé de préférence par rapport au CM (chef de ménage) mais il peut être exprimé par rapport à un autre membre du ménage"*. Cela se fait à partir des abréviations suivantes : EP (épouse), FS (fils), FE (fille), PE (père), ME (mère), FR (frère), SR (soeur), AP (autre parent) et SP (sans lien de parenté), et en leur adjoignant le (ou les) numéro d'ordre de l'individu (ou des individus) de référence. Les personnes telles que les oncles, tantes, cousin(e)s, neveux, nièces...sont considérées comme "autre parent".

Quelques exemples :

Numéro d'ordre	Lien de parenté
1	CM
2	FE 1 X 0 (la mère n'est plus dans le ménage)
3	EP 1
4	FS 1 X 3
5	EP 4
6	FE 4 X 5
7	FR 1
8	EP 7
9	AP 1

A noter que, *"dans tous les cas, on ne peut être noté Père, Mère, Frère, Soeur ou Autre Parent que soit par rapport au CM, soit par rapport à l'époux ou à l'épouse"* (Direction de la Statistique, 1981).

2- D'autres écrits ont également abordé cette question, entre autres : H. Raulin (1975), H. Le Bras (1979), M. Garenne (1981), B. Lacombe et M.J. Lamy (1989).

Pour la codification des informations recueillies, les instructions sont les suivantes :

<i>Si chef de ménage</i>	<i>inscrire</i>	<i>1</i>
<i>Conjoint (époux/épouse)</i>	<i>"</i>	<i>2</i>
<i>Fils, fille</i>	<i>"</i>	<i>3</i>
<i>Père, mère</i>	<i>"</i>	<i>4</i>
<i>Frère, soeur</i>	<i>"</i>	<i>5</i>
<i>Autres parents</i>	<i>"</i>	<i>6</i>
<i>Sans lien de parenté</i>	<i>"</i>	<i>7</i>
<i>Non déclaré</i>	<i>"</i>	<i>0</i>

*Attention : Le lien de parenté est obligatoirement exprimé par rapport au chef de ménage. L'agent recenseur a, par exemple, inscrit EP 4 (épouse du n° 4 qui est le fils du CM) pour la femme n° 5, vous devez alors inscrire 6 (autre parent) pour cette dernière.*

Alors que le mode de recueil du lien de parenté permettait d'identifier les enfants non mariés du chef de ménage, dont la mère ne fait plus partie du ménage, ce système de codification ignore cette information.

Par ailleurs, vont se retrouvés classés "autre parent", notamment tous les conjoints et enfants des fils, filles, frères et soeurs du chef de ménage.

La réalisation d'une enquête renouvelée sur la base du recensement de 1981, dans le nord du Togo, nous a donné l'occasion de procéder à une re-codification des liens de parenté pour les individus des ménages enquêtés, qui permet d'éviter ce reclassement. D'après les données censitaires, près d'une personne sur quatre (24,2%, en excluant les chefs de ménage) se trouve dans la catégorie "autre parent". En considérant les épouses et enfants des fils et frères du chef de ménage, la part des autres parents tombe alors à 6,5%. Avec une codification qui identifie également les cousins, les neveux, avec leurs épouses et leurs enfants, ainsi que les marâtres du chef de ménage, il ne reste plus que 3,1% de personnes classées "autre parent" (M. Pilon, 1989).

La perte d'information due à une codification trop simplifiée apparaît ici très clairement et montre à quel point l'interprétation des résultats peut ensuite en souffrir. Car, savoir qui sont ces "autres parents", même qu'en partie, n'est pourtant pas sans intérêt. Savoir par exemple, qu'un ménage moba-gurma comprend un ou plusieurs "dépendants" (notamment, des fils ou frères du chef de ménage), mariés avec leurs épouses et leurs enfants, s'avère très signifiant socialement. Cela est en particulier de première importance pour le cycle de vie du ménage. Si le mariage d'un dépendant, puis l'agrandissement de sa "famille", entraînent un accroissement de la force de travail au sein du "ménage-groupe domestique", cette situation constitue aussi un facteur de séparation; et ce, d'autant plus dans un contexte où les dépendants revendiquent de plus en plus leur indépendance économique (M. Pilon, 1989). Par ailleurs, il est bien évident qu'au plan des relations intra-familiales, la nature de celles-ci sera fort différente selon



qu'un "autre parent" est l'épouse d'un fils du chef de ménage ou leur enfant, l'épouse d'un frère ou leur enfant...

L'étude de la famille demande que l'on puisse, non seulement identifier, si possible tous les individus la composant, mais aussi connaître la répartition des statuts familiaux (définis par le lien de parenté au sein du ménage) : pour une population donnée, quelle est la proportion des épouses des chefs de ménage, des épouses des dépendants, des dépendants masculins non célibataires, des enfants du chef de ménage, des autres enfants (de qui sont-ils ?) ...? Puis de mettre en rapport le statut familial des individus avec leurs caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, situation de résidence, état matrimonial, ethnie, niveau d'instruction, activité).

Comme le note T. Locoh (1988), "*on ne pourra certes pas répondre à toutes ces questions avec les seuls résultats des recensements, mais bon nombre d'entre eux en Afrique recèlent d'ores et déjà des données nécessaires pour produire de tels résultats. Il suffirait d'un effort supplémentaire de publications de tableaux (...)*". Tel est le cas du recensement de 1981 au Togo : bien qu'un volume entier de résultats soit consacré aux ménages, aucun tableau ne prend en compte la variable "lien de parenté". Or, le simple croisement de celle-ci, telle qu'elle a été saisie, avec l'état matrimonial, permettrait déjà de pallier en partie les insuffisances de sa codification évoquées plus haut, notamment, de mieux connaître les "autres parents". Avec la collaboration de la Direction de la Statistique, nous avons pu obtenir cette tabulation supplémentaire, en distinguant selon le sexe, pour la Préfecture de Tône au Nord-Togo. Elle permet d'observer, par exemple, que parmi l'ensemble des hommes non célibataires un sur quatre (24%) n'est pas chef de ménage et se trouve donc dans un statut de dépendant. On remarque par ailleurs, que la catégorie des autres parents est constituée,

- pour le sexe masculin :

- pour plus des deux tiers (68,1%), d'enfants de moins de 12 ans plus;
- pour le reste, et dans un ordre d'importance décroissant, de 68% de célibataires, de 29% d'hommes mariés (5% sont polygynes), de 2% de veufs et 1% de divorcés;

- pour le sexe féminin :

- pour moins de la moitié (45%) d'enfants de moins de 12 ans;
- pour le reste, à près des trois quarts (71%) de femmes mariées, puis de veuves (15%), de célibataires (13%) et enfin de divorcées (1%).

Ce supplément d'informations, bien que très incomplet, permet déjà d'appréhender un peu mieux la catégorie des autres parents, et partant, la diversité des structures familiales des ménages. Procéder à ce type d'exploitation complémentaire des données censitaires, du reste très simple (il s'agit de simples croisements de variables), est en outre avec l'outil informatique, d'un coût marginal très faible par rapport au coût global d'un recensement.

En ce qui concerne la structure des ménages, la typologie la plus fine apparaissant dans les résultats publiés du recensement de 1981 est la suivante :

Chef de ménage (CM) + enfants + parents  
 CM + enfants + parents + sans lien  
 CM + enfants seuls  
 Couple + enfants seuls  
 Couple + enfants + parents  
 Couple + enfants + parents + sans lien  
 CM + parents  
 CM + parents + sans lien  
 CM + sans lien  
 Ménage d'une personne  
 Autres types

Apparemment très détaillée (avec la distinction de dix types de ménage), cette typologie comporte beaucoup d'imprécisions qui ne permettent guère de rendre compte de la réalité et de la diversité des structures familiales, et rendent difficile une comparaison avec des résultats relatifs à d'autres populations.

Il est notamment regrettable que ne soient pas distingués les ménages de type "nucléaire", selon l'acception occidentale : un couple monogame avec ou sans enfants non mariés.

Au bout du compte, force est de constater l'importante perte d'information entre la phase du recueil du lien de parenté des individus et celle de la sortie des résultats. Certes, ce constat n'est pas nouveau, il est répété ici et là, de colloque en congrès; il est même fait des propositions méthodologiques (T. Locoh, 1988). Puis, chacun rentre chez soi. Il ne fait aucun doute, comme le notait M. Sala-Diakanda (1988) lors du dernier Congrès Africain de Population, que *"la démographie de la famille ne peut cependant jouer le rôle attendu d'elle si aucun effort de réflexion soutenue n'est fait sur les problèmes conceptuels et pratiques auxquels on se bute aussi bien au niveau de l'observation qu'à celui de l'analyse des réalités sociales étudiées : le ménage et la famille"*. En dépit des nombreuses et non moins justifiées critiques faites à l'encontre du concept "ménage", utilisé dans les recensements, nous avons vu qu'il n'est pourtant pas sans intérêt pour l'étude de la famille, à condition de le prendre pour ce qu'il est (un des niveaux de

l'organisation familiale) et de savoir l'analyser. Alors, l'Union pour l'Etude de la Population Africaine ne pourrait-elle pas saisir l'occasion de ce colloque qu'elle organise autour du thème de la famille, pour aller au-delà du constat et faire des propositions concrètes en vue d'améliorer l'étude de la famille à partir des données de recensement ?

A la lumière de l'exemple togolais présenté plus haut -et qui n'est sûrement pas un cas isolé-, la réflexion à mener pourrait s'articuler autour de ces trois étapes d'un recensement, que sont : la collecte, avec le recueil du lien de parenté, la codification/saisie et enfin l'exploitation des données.

Un recensement est une opération très lourde et qui coûte fort cher. La collecte de toute information supplémentaire risque de demander plus de temps et donc d'entraîner un surcroît de coût. La question est de savoir si il est possible de collecter "mieux", tout en restant pratique et sans occasionner une "perte" de temps. La même remarque vaut pour la phase de codification.

Un premier scénario, à partir de l'exemple togolais, consisterait à ne rien changer au recueil du lien de parenté, mais par contre à en modifier la codification. L'enquête réalisée dans le Nord-Togo montre que près d'un tiers des ménages comprennent au moins un noyau familial relatif à un dépendant (essentiellement un fils ou un frère) du chef de ménage. Sans vouloir généraliser ce résultat, on peut avancer que la présence de fils ou frères mariés, avec femme(s) et enfants, au sein d'un ménage, est une situation relativement fréquente en Afrique. Une amélioration de la codification des liens de parenté consisterait alors à ajouter quatre codes, afin d'identifier les épouses et enfants des fils et frères du chef de ménage. Le gain d'information ainsi obtenu serait dans de nombreux cas appréciable, sans pour autant vraiment compliquer la tâche des codificateurs.

Le second scénario viserait à affiner le recueil même du lien de parenté. Les acquis des diverses études sur la famille devraient permettre de trouver un compromis satisfaisant.

L'amélioration de la codification est évidemment très dépendante du degré de détail des informations collectées. La proposition faite ci-dessus en est un exemple. Mettre au point un système de codification, à la fois simple de pratique et apportant davantage d'informations, doit être possible. Si non, une autre solution est de réaliser, après coup, une re-codification des données censitaires sur un échantillon de ménages.

Ce type d'opération est en cours sur les recensements du Togo et de la Côte d'Ivoire<sup>3</sup>; ce n'est bien sûr qu'un pis aller.

Avant même de pouvoir procéder à ces améliorations, l'étude de la famille pourrait être sérieusement enrichie par une exploitation plus judicieuse et plus complète des données censitaires existantes. Nous avons déjà évoqué plus haut des résultats complémentaires à sortir, qui prennent notamment en compte le statut familial des individus (à travers leur lien de parenté) au sein de leur ménage d'appartenance.

Les résultats publiés sur la structure des ménages, qui présentent des typologies toujours construites sur la seule base du lien de parenté, posent très souvent le problème de leur comparabilité. Chacun a sa typologie... Les vocables ne manquent pas : ménage (ou famille) nucléaire, restreint, élargi, étendu, complet, incomplet..., mais ne sont pas toujours bien explicités, parfois pas du tout. Ou encore, le même terme est utilisé selon des acceptions différentes. Ne conviendrait-il pas de s'entendre sur le sens d'un certain nombre de termes ? Ce qui n'empêcherait pas du reste que chacun puisse affiner sa typologie pour mieux rendre compte des particularités.

Il est beaucoup débattu de la question de la nucléarisation de la famille en Afrique. Faut-il ou non considérer comme nucléaires, les ménages composés d'un homme polygyne, de ses épouses et de leurs enfants ? Afin de comparer ce qui est comparable tout en gardant la spécificité qu'est la polygynie, il faudrait que les typologies de ménages fassent systématiquement la distinction entre les "ménages nucléaires monogamiques" et les "ménages nucléaires polygyniques".

Rares sont les typologies qui considèrent l'état matrimonial des dépendants et en rapport avec leur lien de parenté. Cette information est pourtant d'un intérêt majeur pour l'étude du cycle de vie familial. Nous avons évoqué précédemment ce point avec l'exemple de la société moba-gurma du Nord-Togo. Même si la situation se présente différemment selon les sociétés et les milieux de vie (rural et urbain), il est certain que l'existence au sein d'un ménage, d'un ou plusieurs noyaux familiaux autres que celui du chef de ménage, est un élément important de la vie familiale, tant au plan social qu'économique. Aussi, serait-il souhaitable que les typologies de ménage rendent compte de cette réalité, quand elle existe. Ce point avait d'ailleurs déjà fait l'objet d'une recommandation de la part des Nations Unies pour les recensements de ...1970 (M. Sala-Diakanda, 1988).

Toutes ces remarques, en forme de propositions, n'ont évidemment pas la prétention d'avoir épuisé le sujet, elles ne visent qu'à alimenter le débat.

<sup>3</sup>- Il s'agit d'un projet impliquant des chercheurs du CEPED, de l'ORSTOM, de l'URD de Lomé et de l'ENSEA d'Abidjan.

Faites à propos des données de recensement, elles valent également pour les données d'enquête. Mais, la réalisation des enquêtes devrait pouvoir donner l'occasion d'aller plus loin dans l'étude de la famille; sachant que qui peut le plus peut le moins!

## QUELQUES PROPOSITIONS POUR DES ENQUETES FUTURES

Bien que limitées elles aussi par ces contraintes de temps et de coût, et même si elles n'ont pas la famille pour objet principal d'étude, les enquêtes sont indiscutablement plus à même que les recensements de permettre à la fois, une observation plus fine et une analyse plus poussée des réalités familiales.

Le champ des possibilités est vaste. Notre propos va se limiter à deux aspects : la prise en compte du phénomène de non co-résidence et le recueil du lien de parenté.

### Pour une prise en compte du phénomène de non co-résidence

L'une des critiques majeures qui sont faites au concept de ménage concerne le critère de l'unité de résidence. Celui-ci pose particulièrement problème en milieu urbain. Comme T. Locoh (1990) l'a bien mis en évidence pour la ville de Lomé, la non co-résidence des époux y est un phénomène relativement fréquent, que l'union soit monogamique ou polygynique; elle l'est assurément davantage dans le second cas. Cette réalité est occultée systématiquement par toute opération de collecte appréhendant les ménages au niveau de l'unité résidentielle. Toute femme mariée vivant avec ses enfants, mais séparément de son mari -dans un autre logement, un autre quartier, une autre ville, au village-, va alors être considérée comme chef d'un ménage distinct de celui de son mari, et sans qu'il soit possible de les relier. Il faudrait pouvoir appréhender la double réalité de cette situation familiale : d'une part, distinguer le "ménage-résidence" formé d'une femme et de ses enfants; d'autre part, lors du passage dans le ménage du mari, enregistrer cette épouse et les enfants vivants avec elle comme tout autre membre du ménage (avec toutes les caractéristiques individuelles), mais en les notant "séparés" pour la situation de résidence.

Ce système implique donc un double enregistrement des femmes et enfants concernées par cette situation familiale. Seule une enquête peut permettre de l'appliquer<sup>4</sup>. En appréhendant ainsi le caractère multirésidentiel -d'une partie- des

---

4- C'est ce que nous avons fait dans le cadre d'une étude socio-démographique de la communauté mobagurma résidant à Lomé; mais les données sont en cours de saisie au moment de la rédaction de ce texte.

ménages urbains, cette approche devrait permettre de mieux comprendre d'autres déterminants de l'organisation familiale et d'en saisir les diverses implications.

### A propos du recueil et de la codification du lien de parenté

Avec le développement de la démographie de la famille, un certain nombre de méthodes ont été mises au point, à l'occasion des différentes enquêtes, pour recueillir plus finement les liens de parenté, et partant mieux décrire les structures familiales (M. Sala-Diakanda, 1988). Il serait fort intéressant et utile d'en faire une synthèse critique, et ce à deux niveaux : d'une part, comparer les méthodes de recueil et codification des liens de parenté; d'autre part, confronter les résultats obtenus, en ce qui concerne la distribution des liens de parenté identifiés et les typologies de ménages proposées.

Le problème est en fait de parvenir à concilier l'anthropologie de la parenté et "la démographie de la parenté". Dans le cadre d'une enquête menée à Brazzaville, a été adoptée *"une méthode de collecte et d'analyse qui s'inspire largement d'une réflexion empruntée à l'anthropologie sociale et qui permet de mieux cerner la réalité de ces "autres parents" tout en fournissant les moyens d'établir une typologie des mélanges plus adaptée"* (M.E. Gruenais, ?). Cette méthode consistait à recueillir pour chaque individu son lien généalogique précis par rapport au chef de ménage, codifié *"à partir des huit relations primaires de parenté et de leurs combinaisons : (0) chef de ménage, (1) père, (2) mère, (3) frère, (4) soeur, (5) fils, (6) fille, (7) mari, (8) épouse"*. Cette méthode présente notamment l'avantage de pouvoir différencier les filiations patrilinéaire et matrilinéaire, et ainsi de mieux préciser la provenance familiale des personnes fréquemment accueillies par les ménages -surtout urbains- et habituellement classées comme "autres parents". C'est une information précieuse pour toute étude portant sur l'insertion des migrants et les filières migratoires.

S'inspirant de cette approche, nous avons utilisé, dans le cadre d'une enquête réalisée à Lomé (citée plus haut), une méthode qui permette en outre de recueillir d'autres informations, par ajout d'un code supplémentaire :

- 0 - Epouse ou enfant d'un homme (couple) monogame;  
Pour les autres individus, indique que la personne de référence (au lien généalogique le plus proche) fait partie du ménage;
- 1 à 5 - Nième épouse d'un homme polygyne, ou enfant de la Nième épouse et de son mari;
- 6 - Enfant d'une union antérieure;
- 7 - Enfant né hors union;

8 - indique que la personne de référence (au lien généalogique le plus proche) ne fait pas partie du ménage;

Ce système permet ainsi de différencier, d'une part les divers couples mère-enfant(s) au sein d'une union polygynique (selon le rang de l'épouse), d'autre part les couples mère-enfant(s) relevant d'une union monogamique de ceux des premières épouses. Pour les enfants dont au moins un des parents est présent dans le ménage, il permet également d'identifier ceux issus d'une union antérieure et ceux nés hors union.

Le diagramme ci-joint montre tous les liens de parenté recueillis au moins une fois lors de l'enquête (pour les ménages d'au moins deux personnes, qui ont un homme à leur tête).

### EN GUISE DE CONCLUSION

Le "ménage-famille", observé au niveau de l'unité résidentielle, présente de nombreuses insuffisances, mais son caractère opérationnel lui assure, à n'en pas douter, encore un bel avenir, surtout pour les recensements. Or, ceux-ci constituent indiscutablement la première source de données utilisée par les démographes de la famille. A la suite d'autres auteurs (déjà cités), nous avons voulu montrer à nouveau la richesse d'analyse potentielle contenue dans les données censitaires, en dépit de leurs imperfections et de leurs limites. Un gain appréciable d'informations peut être obtenu par un recueil des liens de parenté, amélioré tout en restant simple. Il faut ensuite veiller à ce que la richesse de l'information collectée soit sauvegardée grâce à une codification adéquate. Enfin, une exploitation judicieuse et approfondie de ces données permet d'enrichir sensiblement l'analyse des structures familiales. Mais, nous l'avons vu, cela nécessiterait une certaine harmonisation des terminologies utilisées, notamment à propos des "types" de ménage (nucléaire, élargi...), afin de pouvoir comparer ce qui est comparable. Parce que le ménage n'est qu'un reflet imparfait, ou plutôt, n'est qu'un niveau intermédiaire des structures familiales, l'analyse doit toujours veiller à le resituer par rapport aux autres niveaux de la structure sociale. Le ménage-famille saisi à travers l'unité résidentielle n'est pas sans aucune signification, mais il faut prendre garde de ne pas le considérer pour ce qu'il n'est pas. Aussi, convient-il d'être particulièrement prudent lors de toute comparaison de résultats issus de sources différentes afin, encore une fois, de comparer ce qui est comparable. La démographie de la famille doit savoir s'enrichir des apports de l'approche anthropologique, afin de ne pas occulter les particularités tout en permettant une comparabilité des résultats.

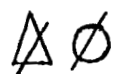
Les enquêtes, opérations de collecte plus légères que les recensements, sont plus adaptées pour essayer de mieux appréhender la complexité et la diversité de

l'organisation familiale. En milieu urbain notamment, où les familles accueillent souvent des "parents" venus du village pour des raisons fort diverses (enfants confiés pour la scolarisation, aides familiales, jeunes à la recherche d'un emploi...), il convient par exemple de procéder à un recueil et une codification, plus détaillés, des liens de parenté, afin de pouvoir savoir qui sont réellement ces "autres parents". Il apparaît également fort intéressant de pouvoir rendre compte du phénomène de non co-résidence des conjoints et enfants, qui concerne de nombreuses familles dans les villes africaines.

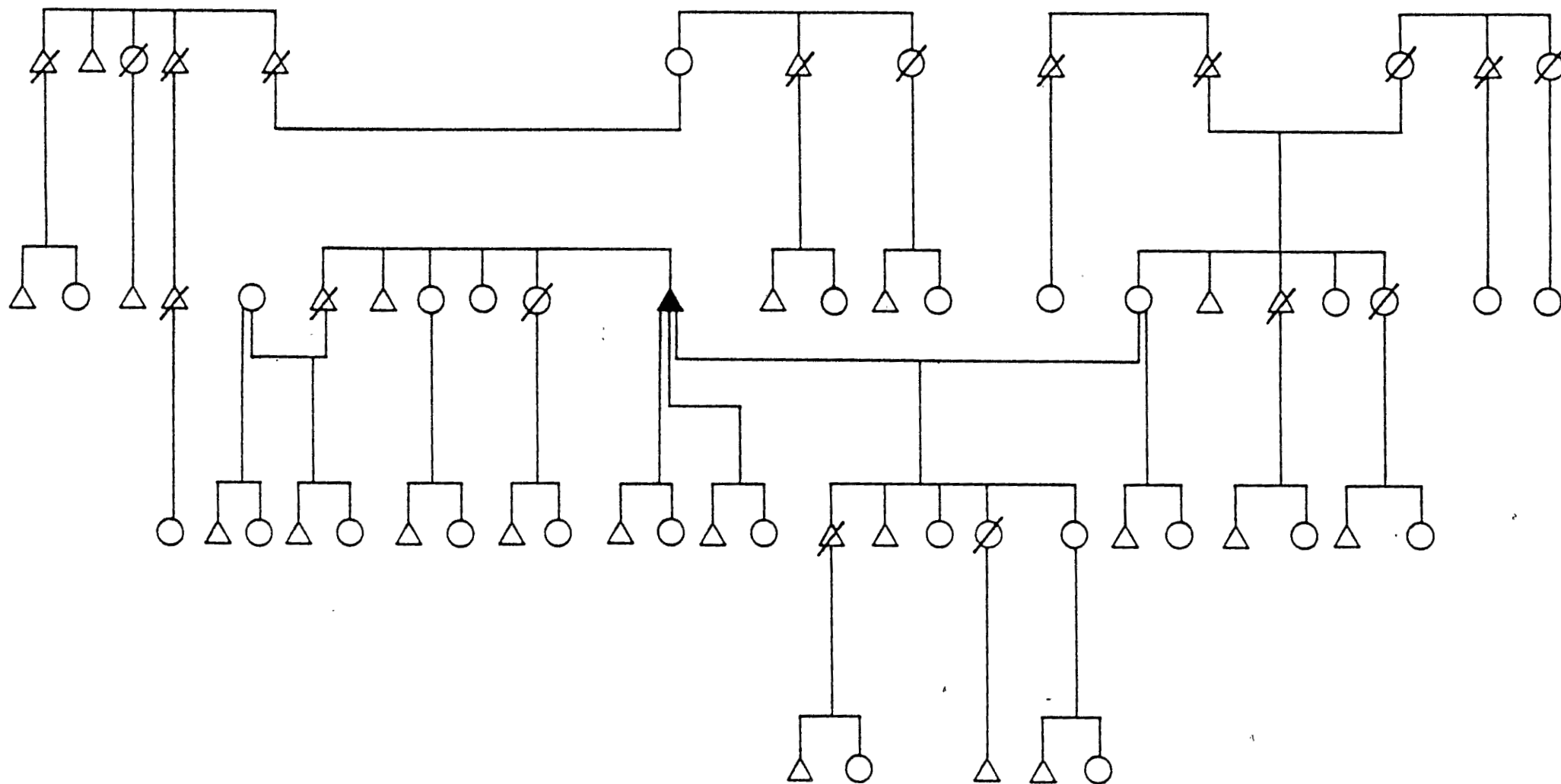
La démographie de la famille a encore bien d'autres voies à explorer. Afin d'aider à mieux comprendre les ressorts des comportements démographiques individuels, elle doit d'abord pouvoir mieux décrire "la famille".



Diagramme présentant tous les liens de parenté recueillis au moins une fois.  
 Ménages qui ont un homme à leur tête. Enquête auprès de la population moba-gurma de Lomé.



Homme, Femme non présent(e) dans les ménages



## BIBLIOGRAPHIE

- BURTCH, T.K. (1979), *Household and family demography: a bibliographic essay*. Population Index, vol. 45, n° 2, pp.173-196.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, (1981), *Manuel d'instructions aux agents recenseurs*. Ministère du Plan et de la Réforme Administrative, Lomé, 34p.
- GARENNE, M. (1981), *La taille des ménages en Afrique tropicale*. ORSTOM, Section de démographie, document de travail n° 12, Paris, multigr., 43p.
- GRUENAI, E. (1981), *Famille et démographie de la famille en Afrique*. ORSTOM, collectif de travail sur la famille, document de travail N° 1, Paris, 52p.
- GRUENAI, E. (198?), *Les "autres parents". Parenté et structure des ménages à Brazzaville (Congo)*. ORSTOM, multigr., 19p.
- LACOMBE, B., LAMY, M.J. (1989), *Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête*. Cahiers des Sciences Humaines, vol. 25, n° 3, ORSTOM, Paris, pp.407-414.
- LE BRAS, H. (1979), *L'enfant et la famille dans les pays de l'OCDE*. OCDE, Paris, 219p.
- LOCOH, T. (1988), *L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages*. Congrès Africain de Population, vol. 2, U.I.E.S.P., Dakar.
- LOCOH, T. (1990), *Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'unions à Lomé*. Etudes Togolaises de Population, n° 15, Unité de Recherche Démographique, Lomé, pp.1-33.
- PILON, M. (1989), *Enquête socio-démographique chez les Moba-Gurma (Nord-Togo) - vol. 2- Caractéristiques et évolution des ménages*. ORSTOM, Lomé, multigr., 125p.
- RAULIN, H. (1975), *Commentaire socio-ethnologique. Afrique Noire, Madagascar, Comores : Démographie comparée*, vol. 8, t.II, DGRST-Paris, 1967 (1ère édition en 1975).
- SALA-DIAKANDA, M. (1988), *Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse*. Congrès Africain de Population, vol. 2, U.I.E.S.P., Dakar.
- TABUTIN, D. et BARTIAUX, F. (1986), *Structures familiales et structures sociales dans le Tiers-Monde. Les familles d'aujourd'hui*, Colloque de Genève (17-20 sep. 1984), AIDELF, N° 2, pp.231-243.